



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'EMPLOI, DE LA COHESION
SOCIALE ET DU LOGEMENT

MINISTÈRE DE L'OUTRE-MER

Madame, Monsieur,

Conformément à la volonté du Premier ministre, exprimée lors de son déplacement aux Antilles en octobre dernier, d'instaurer une **conférence nationale du logement outre-mer**, nos ministères co-organisent la première de ces conférences le 27 février 2007 au centre de conférences « Cœur de Défense », salle Athéna, dans le quartier de la Défense. Les coordonnées d'accès à la salle sont disponibles sur le site internet www.parisexpo.fr (pages Cœur de Défense puis Accès)

La création de la conférence s'inscrit dans un ensemble de mesures annoncées par le Premier ministre. Parmi ces mesures, les engagements pris en matière budgétaire sont d'ores et déjà tenus, avec un accroissement des autorisations d'engagement de 120 M€ entre 2007 et 2009 dont 60M€ dès 2007. En outre, la totalité de la dette contractée au 31 décembre 2006 auprès des bailleurs sociaux sera apurée avant la fin du premier trimestre 2007.

Le but des conférences est à présent de contribuer à la définition, par le Gouvernement et le Parlement, des orientations pour la politique du logement outre-mer dans les prochaines années. Elle doit également favoriser l'évaluation des dispositifs mis en œuvre dans le cadre de cette politique.

La première conférence nationale aura pour objet de lancer une nouvelle dynamique partenariale de la politique du logement social dans les départements d'outre-mer et à Mayotte, afin de construire de nouveaux cadres d'intervention permettant de renforcer l'action de chaque acteur du logement. Elle sera suivie de conférences régulières au niveau national, qui auront préalablement été préparées au niveau régional.

Ces débats devront donc porter de façon privilégiée sur quelques questions clés, que vous retrouverez dans le programme ci-joint.

Nous vous prions de bien vouloir participer personnellement à cet événement auquel nous souhaitons vivement votre présence.

Nous vous remercions de bien vouloir confirmer votre participation ou celle de vos collaborateurs, avant le 9 février prochain, à l'aide du coupon ci-joint, à l'adresse courriel suivante :

conferencelogement@outre-mer.gouv.fr

Nous vous prions, Madame, Monsieur, d'agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le ministre de l'emploi, de la cohésion sociale
et du logement



Jean-Louis BORLOO

Le ministre de l'outre-mer



François BAROIN

PROGRAMME DE LA CONFERENCE

Accueil café à partir de 8h30

9h : Introduction par le Ministre de l'Outre-mer

9h30 -11h :

La demande en logement dans les DOM et l'action publique

Témoignages et débat : Qui identifie la demande et quel type de demande (collectivités locales, services de l'état, bailleurs sociaux)? Comment est déterminée la demande prioritaire nécessitant l'intervention de l'action publique ? Comment mieux exercer les responsabilités de chacun dans le processus de décisions et de gestion de l'action publique entre les collectivités locales et l'Etat ?

11h-11h30 : PAUSE

11h30 -13h :

Proposer une offre de logement aux populations n'ayant pas accès à l'offre du parc immobilier (les populations en situation d'insalubrité, les populations spécifiques ayant besoin d'un logement adapté et les populations ne pouvant accéder à aucun segment de marché immobilier).

Témoignages et débats : quelles sont les réponses apportées par l'action publique à ces populations ? Quel développement et quelle diversification d'une offre adaptée ? Quelles sont les marges de progrès des dispositifs actuels ?

13 H : DÉJEUNER

14h30 -16h :

Développer une offre de logement diversifiée dans les DOM

Témoignages et débats : comment mieux structurer et diversifier le marché immobilier ? Quels dispositifs créer ou renforcer pour une meilleure adéquation entre la demande et l'offre ? Comment dynamiser les parcours résidentiels ?

16h-16h15 : PAUSE

16h15 – 17h45 :

Les collectivités locales au cœur de la « dynamique habitat »

Pour la puissance publique, il ne s'agit pas seulement d'assurer l'accès au logement mais aussi de lutter contre la ségrégation sociale et spatiale.

Témoignages et débats : comment produire et maintenir dans le temps, une diversité sociale dans les quartiers d'habitat ? Quels sont les leviers des collectivités locales en matière de politique urbaine ? Comment s'exercent les responsabilités de chacun en matière de politique de peuplement ?

17h45 : Intervention du Ministre de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement